

Extrait du livre des minutes d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 14 mai 2025 à 19 h, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

**CR 123-05-2025**

**PRIORITÉS ANNUELLES D'INTERVENTION DE LA MRC DE PORTNEUF 2025-2026 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT qu'une entente de gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) entre le ministre responsable de la Capitale-Nationale, M. Jonatan Julien, et la MRC de Portneuf sera présentée sous peu au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que les grands principes de cette entente sont connus et que le conseil de la MRC désire demeurer agile dans la gestion de ce fonds;

CONSIDÉRANT que l'entente précise que la MRC de Portneuf doit, chaque année, adopter des priorités d'intervention en regard des objets poursuivis par l'entente;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil de la MRC de Portneuf ont pris connaissance de la proposition de priorités, lors de la rencontre du 14 mai 2025, et sont d'accord avec les recommandations;

Il est proposé par M. Michel Blackburn et résolu :

QUE le conseil autorise le préfet et la directrice générale et greffière-trésorière à signer l'entente relative à la gestion du Fonds régions et ruralité (FRR) dès que cette dernière sera disponible;

QUE le conseil de la MRC de Portneuf adopte, en préparation de la signature de l'entente à venir, les priorités annuelles d'intervention telles que présentées lors de la séance de travail précédant le conseil du 14 mai 2025;

QUE les priorités annuelles d'intervention soient mises en ligne sur le site Internet de la MRC de Portneuf.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**COPIE CONFORME**

Ce 15 mai 2025



Josée Frenette  
Greffière-trésorière